

|                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNICIPAL<br/>DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025</b></p> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 17 novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

**Etaient présents :**

Mme Barbara ATKINSON  
M. Patrick BALLANGER  
Mme Radia BAPTISTE  
M. Bernard BARBEAU  
M. Stéphane BERTIN  
M. Cyril BLANCHARD  
M. Grégoire CHAMBON  
M. Patrice CLINQUART  
M. Claude DESBATS  
M. Christophe DUPRAT  
M. Charles ELEGBEDE  
Mme Catherine ETCHEBER

Mme Catherine FROMENTIN  
M. Michel GANGLOFF  
Mme Isabelle GARROUSTE  
Mme Sylvie GROISARD  
Mme Marie-Noëlle HELLEBOID  
M. Samuel HERCEK  
Mme Christine LANG  
M. Jean-Philippe MONMARTY  
Mme Amélie REMY  
Mme Isabelle ROUCHON  
M. Pascal ZERENI

**Etaient représentés :**

M. Francis RIETHER représenté par M. Christophe DUPRAT  
Mme Sophie ARIBAUD représentée par M. Michel GANGLOFF  
M. Flavien GARREAU représenté par M. Samuel HERCEK  
Mme Isabelle MARTIN représentée par Mme Marie-Noëlle HELLEBOID  
Joëlle RONZEAUD représentée par Mme Sylvie GROISARD  
M. Eric POULLIAT représenté par M. Charles ELEGBEDE

**Secrétaire de Séance :** M. Michel GANGLOFF

**Date de la convocation :** le lundi 10 novembre 2025

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 29 |
| Présents :                          | 23 |
| Représentés :                       | 6  |
| Excusés :                           | 0  |
| Absents :                           | 0  |
| Votants :                           | 29 |

## Session ordinaire du Conseil Municipal du LUNDI 17 NOVEMBRE 2025

| N° | Ordre du jour                                                                                                                                                          | RAPPORTEURS            |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
|    | Désignation d'un(e) Secrétaire de séance                                                                                                                               |                        |
|    | Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22/09/2025                                                                                                        | Monsieur le Maire      |
|    | <b>Métropole</b>                                                                                                                                                       |                        |
| 1  | Approbation du Rapport d'activité 2024 de Bordeaux Métropole                                                                                                           | Monsieur le Maire      |
|    | <b>Ressources Humaines</b>                                                                                                                                             |                        |
| 2  | Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités pour l'année 2026                                                                           | M. Pascal ZERENI       |
| 3  | Recensement de la population 2026 : recrutement et rémunération des agents recenseurs                                                                                  | M. Pascal ZERENI       |
| 4  | Instauration de la participation à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation                                      | M. Pascal ZERENI       |
| 5  | Attribution de cartes-cadeaux aux agents de la Commune                                                                                                                 | M. Pascal ZERENI       |
|    | <b>Urbanisme</b>                                                                                                                                                       |                        |
| 6  | Dénomination de voie - Allée des Couterlious                                                                                                                           | Monsieur le Maire      |
| 7  | Déclassement du domaine public d'un chemin rural (pour partie) dans l'opération Le Clos de Pomerol                                                                     | Monsieur le Maire      |
|    | <b>Finances</b>                                                                                                                                                        |                        |
| 8  | Etat d'assiette et coupes de bois 2026                                                                                                                                 | M. Bernard BARBEAU     |
| 9  | Demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole pour la plantation animée de plants d'arbres (CODEV 2024-2027)                                                      | Mme Isabelle GARROUSTE |
| 10 | Demande d'un fonds de concours auprès de Bordeaux Métropole pour les travaux d'éclairage public – Aménagement du nouveau giratoire Route de Picot                      | Monsieur le Maire      |
| 11 | Demande d'un fonds de concours auprès de Bordeaux Métropole pour les travaux d'éclairage public – Aménagement de l'Allée du Pas de la Tourte                           | Monsieur le Maire      |
| 12 | Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour les travaux de renforcement des maçonneries et de la charpente de l'église                                       | Monsieur le Maire      |
| 13 | Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour les travaux de renforcement des maçonneries et de la charpente de l'église | Monsieur le Maire      |
| 14 | Annexes                                                                                                                                                                |                        |

L'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale stipule que « le Président de l'établissement de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique ».

### **Les faits marquants de 2024 :**

#### **1. Emploi, Economie**

#### **Aménagement économique :**

#### **Les opérations d'intérêt métropolitain :**

- OIM Bordeaux Aéroparc: extension de l'OIM Bordeaux Aéroparc sur Martignas-sur-Jalle en avril, projet Cockpit, inauguration de l'opération ARKO (Mérignac) en septembre, première pierre du siège de Cap Ingelec (Mérignac) en octobre, reprise en régie des opérations Galaxie 4 (Saint-Médard-en-Jalles) et 5 chemins (Le Haillan)
- OIM Bordeaux InnoCampus : création d'une passerelle sur l'autoroute A63 afin de faciliter les déplacements cyclables entre les sites d'activités économiques
- OIM Arc Rive droite : Site Innogaronne : réception de la 1ère phase de travaux en juin (mise en conformité), lancement de la phase 2 en septembre (réfection des sols, désamiantage de la couverture), accueil de Bordeaux Technowest pour l'incubation de start-ups en octobre
- Promotion de l'éco construction : préfiguration de Woodrise Valley avec la création de l'association en décembre, signature des conventions de conduite d'études pour les sites TDF, APAVE et Pinel avec la société de réalisation immobilière et d'aménagement de Bordeaux

#### **Zoom sur quelques opérations foncières :**

- 1. Marché d'intérêt national (MIN) :** délibération du conseil métropolitain du 27 septembre 2024 : clôture de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Tiers investisseur et signature d'un protocole d'accord avec le groupe Méridiam
- 2. Terrain des Circuits - AXDOM – réindustrialisation du site FORD :** la requalification de ces deux friches avance normalement. Le **second semestre 2024** a permis de lancer les concertations aujourd'hui achevées
- 3. Brazza :** pose de la 1ère pierre de la dernière tranche de l'opération Cogédim le **13 décembre 2024**. Elle comprend un immeuble 100% artisanat de 3 000m<sup>2</sup>, acheté par InCité pour mise en location (2ème bâtiment artisanal à étages sur la Métropole, exemplaire en termes d'optimisation foncière et de ville productive) et 29 logements
- 4. Parc des Expositions (PEX) :** délibération au Conseil du **6 décembre 2024** : lancement de l'AMI Tiers investisseur en vue du renouvellement du hall 1 et de l'exploitation du PEX/Palais des Congrès et H14. Objectif : désignation d'un tiers investisseur en septembre 2025

#### **Soutien aux filières :**

- **Economie bleue :** participation à l'organisation des Assises de l'économie de la mer, création d'un port center
- **Santé : réalisation d'une étude de positionnement économique de la filière** avec élaboration d'une feuille de route opérationnelle (biotech, medtech, e-santé) - organisation d'une délégation de 10 start-ups au Healtech connexion day à Lille
- **Démarche d'acquisition et d'études** pour la reconversion de l'hôpital militaire Robert Picqué

- **Industrie** : olancement du programme "Territoire d'Industrie" avec une mobilisation de l'écosystème local
- **Industrie Culturelle et Créative** : soutien de 18 projets audiovisuels, cinématographiques et de plusieurs résidences d'écriture, soutien à l'Utopia Palmer et aux événements structurants commecartoon movie et Horizon
- **Aéronautique – Spatial – Défense** : inauguration de Cockpit à Mérignac, lieu ressource pour l'innovation du secteur Aéronautique, Spatial, Défense et co-organisation du 4e sommet sur l'innovation au service de la décarbonation
- **Clubs locaux d'entreprises** : développement des échanges de proximité, présentation des offres de services, mise en place d'un kit de transition à destination des entreprises

#### Solutions innovantes et durables :

- **Bordeaux Métropole City Lab** : création du programme pour déployer l'innovation de la Métropole
- **SPASER** : 89% des marchés ont des clauses environnementales (contre 40% en 2021)
- **Innovation technologique** : organisation de la présence de 51 start-ups au salon **Vivatech** avec animation d'un atelier thématique
- **Décarbonation** : labellisation "ZIBAC" des Zones industrielles portuaires (ZIP) d'Ambès et Bassens (avril 2024). Constitution de l'association Bees ZIP domiciliée à Innogarone ; rédaction des premiers cahiers des charges : étude sur le foncier des ZIP et étude sur l'acceptabilité sociale des projets de décarbonation industrielle

#### Economie Sociale et Solidaire (ESS)

À partir de l'été 2024 : co-organisation du Forum mondial de l'ESS "**Bordeaux GSEF**" programmé du 29 au 31 octobre 2025

- **Action "ESS et artisanat"** : menée en partenariat avec la CMANA-33 et la CRESS-NA depuis 2023
- **Programme ESS TECH** : développement de la coopération entre acteurs de l'innovation sociale, environnementale et technologique au service de la politique de transition écologique déployée par Bordeaux Métropole

**Economie de Proximité** : Réalisation d'un guide à destination des commerçants, artisans et porteurs de projet métropolitain : guide du commerçant métropolitain

#### Une dynamique de territoire :

##### JO 2024 :

Bordeaux Métropole a pleinement contribué au succès des JO 2024. L'**investissement de 6M €** a permis de valoriser le territoire tout en respectant des engagements sociaux et environnementaux

##### Exemple d'initiatives :

- **1 plan de mobilité durable** - 40% des spectateurs ont utilisé les transports en commun
- **animations culturelles dans 28 communes**
- accueil touristique renforcé
- programme de volontariat : **148 bénévoles** ont été mobilisés
- plus de 2 000 personnes ont découvert des **disciplines inclusives**

**Accueil d'évènements** : « **l'Université du tourisme durable** » à Bordeaux les 6 et 7 novembre, a posé les bases de réflexion sur les changements de modèle du secteur et mis en lumière des solutions innovantes pour un tourisme responsable et durable.

#### 2. Déplacements :

##### Encore de nouvelles solutions de mobilités

La mise en service de la ligne G à haut niveau de services entre Saint-Aubin-de-Médoc et Bordeaux a validé le

bus express comme outil très performant de déplacement. Six autres lignes sont prévues pour les prochaines années.

Le lancement du MaaS TBM (Mobility as a Service) contribue également à proposer une nouvelle expérience usagers en offrant un service dématérialisé et intégrant tous les modes de mobilités (tramway, bus, vélo, marche, cars, trains...).

Sous la ferveur populaire, le pont Simone-Veil a ouvert, le 6 juillet 2024, de nouvelles possibilités en voiture, à vélo, à pied et en bus.

Le RER Métropolitain, labellisé nationalement, continue son développement avec l'ajout de 35 nouveaux trains par semaine, soit une augmentation depuis 2020 de 171 trains supplémentaires par semaine.

### Des projets qui progressent :

Présentation des résultats de l'étude de **robustification du réseau de tramway** en vue d'assurer une performance maximale, et réalisation des aiguillages de Saint-Genès et de Saint Michelafin d'améliorer l'offre de transport en conditions dégradées

- **Poursuite des études d'opportunité et de faisabilité dans le domaine des transports guidés** (télécabines, extensions du tramway, métro)
- Les **gares et haltes ferroviaires** (Caudéran et Ambarès) ont fait l'objet **d'opérations d'aménagement**. Le projet de réaménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) Saint-Jean se poursuit avec une concertation publique menée du 2 septembre au 11 octobre 2024
- Lancement des travaux sur la ligne de **RER Métropolitain Libourne – Arcachon**
- Préparation des lourds travaux de **remise en état du pont de Pierre** ainsi que de ceux des aiguillages à la Porte de Bourgne

### Une Métropole cyclable :

- Développement des infrastructures avec **13 km d'aménagements cyclables nouveaux** et **10 km du réseau Vélo express (ReVE)** livrés. Fin 2024, la métropole bordelaise compte plus de 1710 km d'aménagements cyclables dont 16 km du réseau express vélo
- Choix par L'Etat du constructeur de la passerelle vélo du pont F. Mitterrand
- Multiplication des possibilités de stationner : **2 247 arceaux posés en 2024** (plus de 7 000 arceaux sont disponibles sur l'ensemble du territoire), la première **Metstation** a été inaugurée par Metpark avec 192 emplacements vélos et 37 emplacements pour vélos cargos et triporteurs, 49 Velobox ont été posés (au total 121 Velobox sont en service)
- **Modernisation des services** avec :  
le Vélo lancé au printemps avec 50% du parc électrique  
+20 nouvelles stations VLS  
10 nouveaux agrandissements réalisés en 2024

## 3. Habitat et Urbanisme

### Urbanisme et Aménagement :

- **11e modification du PLU** : valorisation de la transition écologique et énergétique, renforcement de la sobriété foncière et déclinaison de la trajectoire ZAN
- **Création de la ZAC Robert Picqué** à Villenave-d'Ornon : un projet urbain intégré à son environnement sur le site de l'hôpital d'instruction des armées
- Accompagnement du **projet urbain de La Jallère** et premières négociations en vue d'un Projet Urbain Partenarial (PUP)
- **Site commercial de Bordeaux Lac**, lauréat au **Plan de transformation des zones commerciales de l'Etat** et premiers échanges en vue d'établir un protocole partenarial
- **Intégration de 1000 logements en BRS au sein de la ZAC Niel**
- **1400 logements livrés et 2600 logements autorisés sur le nouveau quartier de Brazza**, soit 95% de la programmation de la phase 1 du programme
- **Fin de la concertation préalable en vue de la création de la ZAC Bègles-Garonne** (OIN Euratlantique)

## Politique de l'Habitat

### Actions en faveur des ménages modestes (accès au logement social / maintien dans le logement) :

De nouvelles conventions avec les bailleurs sociaux au titre du contingent réservataire métropolitain  
Le dispositif "1 pour 1" davantage mobilisé pour favoriser le parcours résidentiel des jeunes  
Développement du bail réel solidaire : favoriser l'accès à la propriété, mobilisation du foncier métropolitain en collaboration avec Coosol, création d'un observatoire répertoriant près de 4 215 logements en projet sur le territoire  
Un nouveau règlement du FSL, incluant la création du pack Accès des Jeunes en Insertion au logement (AJIL) ; mobilisation du fond d'aide aux jeunes (1324 aides attribuées)

### Accélération de la décarbonation des logements :

Une amplification des interventions de la métropole au bénéfice du parc privé  
Adoption d'un nouveau règlement d'intervention financière "Ma Rénov"

## 4. Transition écologique :

### Action climatique et Santé :

- **Animation du territoire**  
Approbation du Climate City Contract et définition d'un plan d'actions pour la neutralité carbone dans le cadre de la Mission européenne des 100 villes climatiquement neutres  
Approbation définitive du plan Climat après consultation des personnes publiques associées et refonte des indicateurs de suivi d'actions et de résultats
- **Santé et Résilience**  
Préparation à la mise en place de la ZFE-m avec l'instauration des règles et des aides à l'achat/conversion vers des véhicules peu polluants et des modes alternatifs (budget : 10M €)  
Mise en place d'un Fonds Air Bois pour aider les particuliers à renouveler plus de 4000 appareils de chauffage au bois sur la période (budget : 10M €)
- **Accompagnement des publics**  
Animation de la Maison Ecocitoyenne avec 11 390 visiteurs, 12 expositions, 12 conférences/débats, 187 ateliers, 28 visites guidées, 8 permanences par semaine dédiées au dispositif MaRénov, etc.  
Lancement du projet ABCD en partenariat avec l'Université de Bordeaux pour croiser recherche et mobilisation citoyenne, financé à hauteur de 600 000 € par l'Union Européenne

### 1 Millions d'arbres :

- Suite à la présentation du plan paysage métropolitain au Bureau d'octobre 2023, pour une cohérence d'ensemble, SESAME, outil d'aide au choix des espèces, a été élaboré durant l'année 2024 pour sa mise à disposition en 2025
- La 4ème édition de la "Semaine de l'arbre en fête" s'est déroulée en décembre dans les 28 communes, avec la distribution de plus de 6 000 plants fruitiers aux particuliers, des animations et des interventions pédagogiques dans les écoles
- L'appel citoyen à volontaires pour être « Passeurs d'arbres », conseiller ses voisins et contribuer à la préservation et à la plantation des arbres a été lancé en décembre 2024
- Le règlement d'intervention pour des aides aux communes a été utilisé par 11 communes pour un montant total cumulé de plus de 1 600 000 €. Sa nouvelle version a été votée en septembre 2024 pour les plantations réalisées à partir de novembre 2024
- Les 1res subventions pour des projets agroforestiers ont été accordées en 2023 et 2024 pour un total de 31 000 € dans 10 exploitations agricoles variées (viticulture, maraichage ou élevage)

## **Territoire de nature :**

### **Projet d'extension du Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PEANP des Jalles)**

Poursuite de la mise en oeuvre du plan d'actions, organisation de 4 ateliers et d'une réunion publique sur le projet d'extension (871 hectares supplémentaires)

### **Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain du Parc des Jalles**

Premières séances du Conseil des Jalles (conseil citoyen) et du Conseil scientifique

### **Inauguration du Parc du Thil à Saint-Médard-en-Jalles**

Remise en gestion à la commune et réalisation d'études faune flore en vue d'un plan de gestion écologique

### **Animation des sites Natura 2000**

Renouvellement de la convention triennale d'animation par Bordeaux Métropole de 3 sites (Marais du Bec d'Ambès, réseau des Jalles de Saint-Médard et Eysines, Marais de Bruges)

## **5. Biens communs :**

### **La Métropole fait rimer sobriété avec innovation :**

Parce que la préservation de nos ressources est un enjeu majeur, la gestion publique et durable de l'eau s'impose.

L'accès pour tous au numérique et le développement de démarches innovantes contribuent également à la continuité des services publics tout en les adaptant aux mutations technologiques.

L'extension des consignes de tri, l'installation de 400 bornes à déchets alimentaires, et la sensibilisation de plus de 22 000 habitants ont permis la réduction des déchets ménagers de 13,46 % depuis 2010.

De même, la lutte contre les vulnérabilités du territoire a permis des avancées significatives en 2024 avec le recrutement de 170 membres de la Réserve citoyenne métropolitaine, dispositif unique en France ou encore la taxe GEMAPI qui finance la prévention des inondations. Faire face aux aléas climatiques, c'est l'objectif de la démarche de résilience métropolitaine, qui forme et sensibilise les acteurs et habitants métropolitains en même temps qu'elle affine sa connaissance du territoire avec un observatoire des vulnérabilités.

### **Réserve citoyenne métropolitaine :**

- 1er engagement opérationnel (vigilance orange orage) : accueil d'une trentaine de personnes vivant sous habitats précaires sur le secteur de Bordeaux-Lac
- 1er exercice terrain grandeur nature sur la thématique de la canicule en partenariat avec le SDIS 33 mobilisant des réservistes
- Mobilisation lors de 2 épisodes canicule pour venir en appui à la protection des publics vulnérables
- Lancement d'une 2ème campagne de recrutement pour agrandir le dispositif
- Mobilisation dans des actions de sensibilisation auprès du grand public dans le cadre du mois de la Résilience organisé par Bordeaux Métropole
- Participation à la séance plénière « Atelier-co-production du Plan de Résilience Métropolitain » et début du parcours de formation obligatoire pour les réservistes de la 2ème promotion

## Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

- Travaux de restauration des jalles de la Presqu'île d'Ambès : 8,8 millions € investis pour la réparation de 7 jalles principales nécessaires à la vidange de la presqu'île en cas de débordement des fleuves. Ces travaux sont une des actions principales du PAPI Estuaire de la Gironde 2015-2025
  - **Travaux de restauration de la digue de Bègles** : 3,5 millions € investis pour la restauration de cet ouvrage protégeant plus de 3500 personnes sur Bègles et Bordeaux
  - **Diagnostic de vulnérabilité du territoire aux risques fluvio-maritimes** : réalisation de diagnostics par grand territoire (3 scénarios, 53 indicateurs) permettant de définir une stratégie de réduction de la vulnérabilité du territoire aux inondations fluvio-maritimes
  - **Plan Pluriannuel de Gestion du bassin versant du Peugue** : poursuite de l'étude initiée en 2023 et diagnostic complet du territoire de Mérignac, Pessac et Bordeaux pour identifier avec les habitants les enjeux prioritaires

## Gestion et optimisation des cimetières :

Le dialogue territorial avec les communes sur la **question de la disponibilité des cimetières** se renforce

- Bordeaux Métropole soutient financièrement les communes qui mènent des actions en faveur de la **pérennisation des capacités d'accueil**, de la diversité de l'offre funéraire et de lutte contre les îlots de chaleur que constituent les cimetières communaux
- Un **observatoire du funéraire** réalisé avec les communes permet de suivre le niveau de disponibilité des cimetières

Les **parcs cimetières métropolitains** d'Artigues-près-Bordeaux et Mérignac-Pessac s'inscrivent dans la **transition écologique et la préservation de la biodiversité**

- Des études sur les habitats écologiques et leur patrimoine arboré et une démarche de plan guide sont amorcés afin de pouvoir créer des sépultures dans le respect de la biodiversité et des paysages de ces sites
- Mise en oeuvre d'une **gestion raisonnée** pour l'entretien des espaces et la lutte contre la prolifération des moustiques tigres

## Numérique pour tous :

### Un numérique pour tous : garantir l'accès, les droits et le lien social à l'ère digitale

- Dans le cadre de la territorialisation du plan France Numérique Ensemble, Bordeaux Métropole a adopté sa feuille de route inclusion numérique, affirmant son rôle de levier et de coordination des acteurs locaux engagés contre l'exclusion numérique
- Bordeaux Métropole valorise le rôle des villes dans la lutte contre les vulnérabilités numériques. En 2024, elle a organisé la première Journée des droits digitaux
- Plus de 600 aidants professionnels ont déjà été formés pour accompagner efficacement les publics en situation d'illectronisme afin de renforcer les compétences locales et faire du numérique un vecteur d'émancipation et de cohésion sociale

### Un numérique innovant, créateur de valeur pour le territoire et les services publics

- Avec le projet Stacoptim, Bordeaux Métropole mobilise l'intelligence artificielle et le jumeau numérique pour optimiser la rénovation énergétique des bâtiments publics
- La Métropole a développé des outils cartographiques partagés pour renforcer l'efficacité du Plan Intercommunal de Sauvegarde et la coordination en temps réel des acteurs
- Bordeaux Métropole poursuit la simplification des démarches en ligne avec notamment l'ouverture d'un nouveau portail de concertation citoyenne pour favoriser le dialogue et la co-construction des politiques publiques



## **Eau, assainissement et gestion des eaux pluviales**

### **Une gouvernance de l'eau en transition vers une gestion publique intégrée**

- Décision de passage en régie de l'assainissement collectif (AC) et de la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)
- Finalisation des négociations de fin de contrat SUEZ

### **CAP 2026 : reprise en régie**

- Signature du protocole de fin de contrat SABOM
- RACI Eaux pluviales / Voirie / GEMAPI : structuration et organisation de l'exercice des compétences
- Contrôle de toutes les installations SABOM par des visites exhaustives

### **Lancement du comité des usagers de la régie de l'eau**

### **Début de la reprise d'exploitation du service d'eau industrielle en direct par la régie de l'eau**

## **Prévention, collecte et traitement des déchets ménagers**

### **Evolution des fréquences**

- Mise en place de la collecte en fréquence 1+1 pour la zone nord en juin 2024 et la zone ouest en novembre 2024. Pérennisation d'une collecte en fréquence 4+2 sur l'hypercentre de Bordeaux

### **Tri à la source des biodéchets**

- Démultiplication des opérations de broyage de végétaux en déchetterie et à domicile
- Installation de 400 bornes à déchets alimentaires et distribution de kits d'utilisation des bornes aux habitants

### **Sensibilisation des habitants et changement de regard sur les déchets**

- Augmentation de la présence du centre de recyclage mobile sur Bordeaux
- Mise en place d'un Règlement d'Intervention "Prévention des déchets" pour les communes

### **Traitement et valorisation**

- Signature de 11 conventions avec les éco-organismes pour valoriser plus de flux
- Atteinte des performances garanties sur la qualité des rejets « BREFbas » pour l'UVE de Bègles

## **6. Gouvernance**

### **Coopération territoriale**

- Signature du CoNECT avec les CdC du Grand Cubzaguais et de Latitude Nord Gironde
- Signature d'un contrat de coopération avec le territoire du Grand Libournais par l'intermédiaire du PETR Grand Libournais en lien avec les CdC du territoire (Fronsadais, Saint-Emilionnais, Pays Foyen, Castillon-Pujols et Cali)
- Lancement d'un travail de coopération avec la CdC Val de L'Eyre
- Bordeaux Métropole est lauréate de l'AMI « Démonstrateur Territorial des transitions agricoles et alimentaires » soutenu par une quarantaine de partenaires publics et privés
- Poursuite du travail de coopération avec les territoires voisins sur la gestion des déchets ménagers et assimilés portant sur le coût de la tonne incinérée, la création d'un GIP et la mise en place d'une redevance couvrant l'utilisation des installations

## Conseil de développement :

- Renouvellement triennal du C2D avec une assemblée qui demeure paritaire et attentive à l'équilibre générationnel ainsi qu'à la diversité territoriale et à la coexistence des différentes formes de participation
- Lancement du débat métropolitain sur la santé mentale, inscrit dans la feuille de route du dialogue citoyen et proposé par le conseil de développement dans le cadre de la saisine « métropole de proximité ». Il a été alimenté par un état des besoins exprimés par les citoyens sur le sujet. Cet état des lieux a été complété par la collecte de différentes contributions de publics variés (acteurs associatifs experts notamment)
- Contribution à la démarche espaces publics à vivre dans le but de hiérarchiser les enjeux prioritaires du point de vue des citoyens
- Engagement du comité citoyen plan Climat : le C2D contribue à faire un retour sur des actions du plan Climat afin d'en amplifier la portée
- Participation pour la deuxième année des membres du C2D au sein de la commission mixte chargée de formuler des propositions sur le règlement du budget participatif métropolitain

## Finances et Commande Publique

### Budget 2024

Bordeaux métropole a battu son propre record en montants d'investissements en 2024 avec plus de 710 M€ investis en faveur des services publics du quotidien malgré le contexte budgétaire national qui se tendait.

### Commande publique

- Attribution de 99 marchés à des structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ; 12 marchés réservés
- 69% des marchés admissibles à une clause ont porté une clause sociale et 89% une disposition environnementale
- Les contrats de Bordeaux Métropole ont généré 435 653 heures d'insertion pour 1 267 bénéficiaires
- 591 TPE/PME ont conclu un marché public avec Bordeaux Métropole pour un montant total versé de 149M €

## Mutualisation et dialogue avec les communes

- Ouverture du cycle 9 de mutualisation en janvier 2024 : cinq communes ont confirmé leur souhait de mutualiser au 1er janvier 2025 : Ambès, Carbon-Blanc, Martignas-sur-Jalle, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul
- Les grandes données de la mutualisation ont été intégrées dans le portail de l'open data métropolitain, permettant au public de visualiser une cartographie de la mutualisation
- Lancement des contrats de Co-développement de 6ème génération pour la période 2024-2027 : plus de 1 000 projets y sont recensés pour un engagement financier prévisionnel de la Métropole de 1,6Mds €
- Organisation de 9 réunions des conférences territoriales des Maires autour des thématiques suivantes : démarche métropole rafraichissante, politique de préservation de la ressource en eau, feuille de route propreté, évolutions de l'immobilier économique métropolitain, etc.

## Proximité au service du territoire

- **Adoption du plan propreté** : accueil des rencontres nationales de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine, gestion des partenariats avec les éco-organismes, poursuite de l'expérimentation des solutions d'intelligence artificielle pour l'analyse de la propreté des rues, premières campagnes de sensibilisation durant les JO, etc.
- **« Espaces publics à vivre »** : démarche participative en vue d'élaborer une posture métropolitaine pour l'adaptation des espaces publics métropolitains

- **Plan de résilience métropolitain** : montée en puissance de la réserve citoyenne, co-construction d'un plan de résilience avec les acteurs et partenaires du territoire
- Lancement du projet **Woodrise Vallée** situé à Artigues-près-Bordeaux, visant à créer un pôle d'excellence dédié à l'écoconstruction bois
- **Réalisation d'aménagements sur le territoire** :  
GEMAPI : fin des travaux de restauration des jalles de la presqu'île d'Ambes  
Modes doux : construction de la nouvelle passerelle au-dessus de l'A63  
Métropole rafraichissante : réalisation d'une oasis urbaine en accompagnement du projet urbain Pontet Sud

**Pour ce qui concerne la commune, Bordeaux Métropole a notamment réalisé et financé en 2024 :**

- La voie verte de la route de Louens
- La zone de rencontre de la route de Mautemps
- L'aménagement général de Bébien – Cante Perdrix
- La réalisation de trottoirs allée du Commandant Cousteau
- La réalisation de trottoirs route de Saint-Médard
- La création de places de stationnement engazonnées Avenue du Lycée
- La création d'un plateau ralentisseur Route de Barreau et allée des Genêts
- Le contournement Vélo du terminus du BUS EXPRESS route du Tronquet
- Pose de 2 coussins berlinois Avenue du Lycée
- Rénovation de voirie et création de stationnements route de Picot (Boulangerie)
- Création passage piétons et rénovation allée cimetière route du Tronquet

+ Rénovation de couche de roulement :

- Route de Louens (de la déviation du Taillan jusqu'à la limite d'agglomération)
- Route de Courmateau (4 lagunes à Route de Barreau)
- Route du Tronquet (de l'allée des Lauriers à l'Espace Villepreux)
- Allée des Lauriers/Allée du Grand Pin/Allée du Chêne Vert
- Allée des Mésanges
- Allée du Château Lassalle

**La présentation de ce rapport n'appelle pas de vote.**

## **2 – Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier pour l'année 2026** **(Rapporteur : M. Pascal ZERENI)**

Chaque année, la commune de Saint-Aubin de Médoc recrute des personnels contractuels pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées telles que manifestations exceptionnelles, missions spécifiques, surcroît d'activité ou renfort des équipes.

La commune recrute également des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier (activités jeunesse et sports, renfort des équipes techniques et logistiques...).

Le Code Général de la Fonction Publique autorise, dans ce cas, à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face :

- à un accroissement temporaire d'activité (article L.332-23 alinéa 1). La durée est limitée à 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, sur une période de référence de 18 mois consécutifs ;

- à un accroissement saisonnier d'activité (article L.332-23 alinéa 2). La durée est limitée à 6 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, ces emplois doivent être créés par délibération du Conseil municipal.

Un objectif de maîtrise des emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité est établi pour l'année 2026 afin de respecter les contraintes budgétaires de la masse salariale. Le taux d'utilisation de chacun de ces emplois et leur répartition dans les services de la commune sont établis dans le plan de Gestion Prévisionnel des Emplois et des Compétences 2026.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances,

Il est demandé au conseil municipal, d'autoriser, pour l'année 2026, la création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité.

Ces emplois sont répartis selon les besoins dans les Pôles de la collectivité. En tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois à temps complet, qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services validés dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences 2026.

#### **POLE ADMINISTRATIF**

| Service            | Cadre d'emploi        | Nombre d'emplois |
|--------------------|-----------------------|------------------|
| Accueil-état civil | Adjoint administratif | 1                |
| Communication      | Adjoint administratif | 1                |
| Urbanisme          | Adjoint administratif | 1                |

#### **POLE PETITE ENFANCE-ENFANCE-EDUCATION**

| Service            | Cadre d'emploi        | Nombre d'emplois |
|--------------------|-----------------------|------------------|
| Animation          | Adjoint d'animation   | 10               |
| Affaires scolaires | Adjoint technique     | 6                |
|                    | Adjoint administratif | 1                |
| Petite Enfance     | Adjoint d'animation   | 5                |

#### **POLE TECHNIQUE**

| Service                 | Cadre d'emploi    | Nombre d'emplois |
|-------------------------|-------------------|------------------|
| Environnement           | Adjoint technique | 2                |
| Patrimoine              | Adjoint technique | 2                |
| Restauration collective | Adjoint technique | 4                |

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront inscrits au chapitre 012 du Budget de la Commune.

**Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.**

### **3 – Recensement de la population 2026 : recrutement et rémunération des agents recenseurs (Rapporteur : M. Pascal ZERENI)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés ;  
Vu l'article 156 de la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;  
Vu le Décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Considérant les obligations de la commune en matière d'opérations de recensement pour l'année 2026 ;  
Considérant que pour l'année 2026, la collecte des renseignements relatifs au recensement se déroulera du 15 janvier 2026 au 14 février 2026 ;  
Considérant la nécessité de recruter des agents recenseurs afin d'effectuer les enquêtes ;  
Considérant qu'il y a lieu de fixer les rémunérations des agents concourant au recensement de la population pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire :

- à procéder au recrutement de 14 agents recenseurs afin d'effectuer les opérations de recensement 2026 ;
- à rémunérer les agents selon le barème suivant (montants en € brut) :

|                                     |        |
|-------------------------------------|--------|
| ○ Feuille de logement à l'unité     | 1.20 € |
| ○ Bulletin individuel à l'unité     | 1.50 € |
| ○ Séance de formation (1/2 journée) | 30 €   |
| ○ Tournée de reconnaissance         | 75 €   |
| ○ Prime de déplacement              | 150 €  |
- à imputer la dépense au chapitre 012 du budget de la Commune ;
- à signer tous les documents administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés municipaux correspondants.

**Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.**

#### **4 – Instauration de la participation à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation (Rapporteur : M. Pascal ZERENI)**

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Cette ordonnance introduit en effet le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La participation minimale des employeurs territoriaux en matière de complémentaire santé s'établit à 15€ par agent et par mois (soit 50 % d'un montant de référence fixé à 30€). Il est rappelé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

Aussi, à compter du 01/01/2026, la collectivité décide de participer financièrement à la cotisation « complémentaire santé » des agents dans le cadre de la labellisation. Ainsi, il est décidé, pour tous les agents adhérents à un contrat individuel labellisé en matière de santé de mettre en œuvre une participation à hauteur de 17 € par agent et par mois.

Les agents souhaitant bénéficier de cette participation devront remettre, chaque année, une attestation de leur mutuelle justifiant de la labellisation du contrat. La labellisation permet en effet de s'assurer que le contrat de mutuelle répond aux critères sociaux et de solidarité définis par le décret n°2011-1474.

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 827-1 et suivants,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la Circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'Ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis voté à l'unanimité du Comité Social Territorial (CST) du 7 novembre 2025,

Il est demandé au Conseil municipal :

- **Article 1** : de retenir la procédure dite de labellisation ;
- **Article 2** : de participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, à la garantie risque santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, à hauteur de 17 € par mois et par agent ;
- **Article 3** : de participer financièrement aux seules garanties labellisées, sur présentation d'une attestation d'adhésion de l'agent ;
- **Article 4** : de verser directement le montant de la participation à l'agent ;
- **Article 5** : de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget de la Commune.

**Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.**

#### **5 – Attribution de cartes-cadeaux aux agents de la Commune (Rapporteur : M. Pascal ZERENI)**

Au regard du contexte économique contraint et afin de remercier les agents pour leur implication et leur travail au sein de la collectivité, la commune souhaite réitérer l'attribution de cartes-cadeaux pour la fin de l'année.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu les règlements URSSAF en la matière,  
Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003,

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir,

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Tous les agents de la Commune et du CCAS, Titulaires, Stagiaires, Contractuels (CDI et CDD de droit public ou de droit privé), en position d'activité ou bénéficiant d'un contrat d'une durée supérieure à 6 mois et renouvelé sur l'année 2026, pourront bénéficier de l'attribution de cartes-cadeaux, d'un montant de 60 € par agent.

Ces critères doivent être remplis au 1<sup>er</sup> novembre 2025.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **Article 1** : d'autoriser l'attribution de cartes-cadeaux aux agents selon les modalités définies par la présente délibération ;

- **Article 2** : de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 011 du Budget de la Commune.

**Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.**

## 6 – Dénomination de voie – Allée des Couterlious (Rapporteur : Monsieur le Maire)

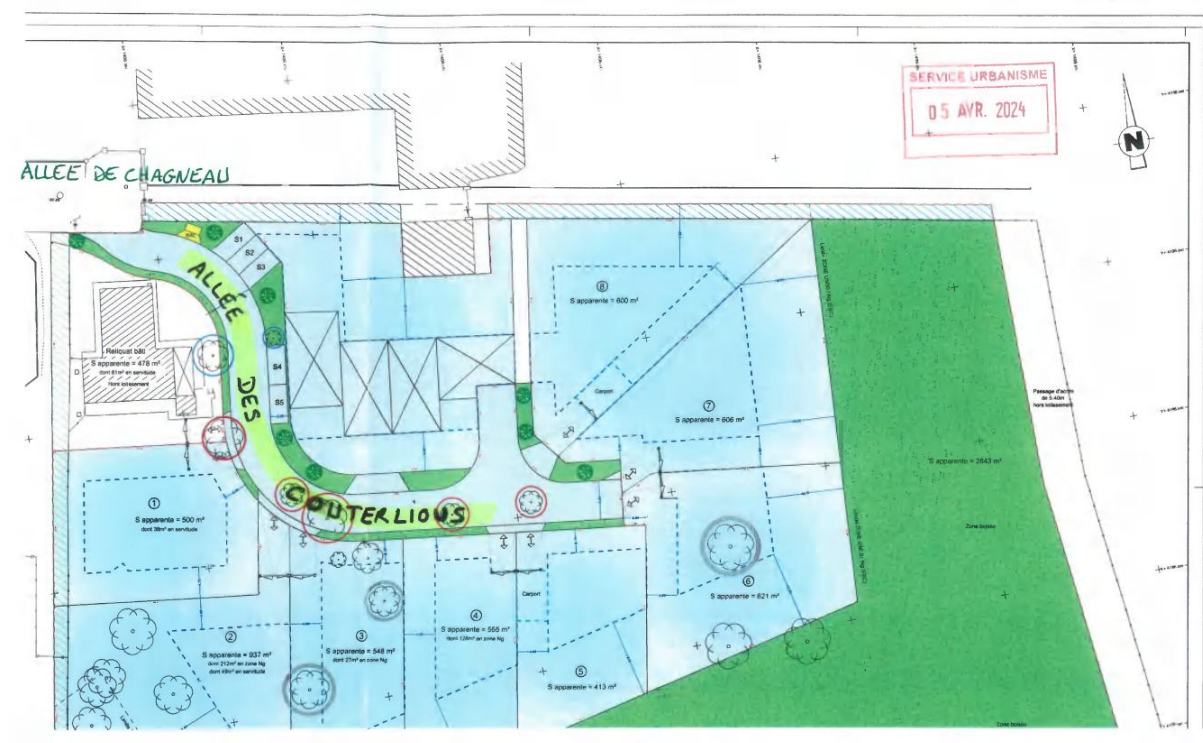
La commune a délivré en date du 29 avril 2024 un permis d'aménager pour la réalisation d'un lotissement de 9 lots à bâtir, dont 1 macro-lot visant à accueillir une opération de logements sociaux, desservi par une voie nouvelle, connectée à l'Allée de Chagneau.

Il est proposé de dénommer cette voie :

- **Allée des Couterlious**

Après avis de la commission réunie le 5 novembre 2025,

Il est demandé au Conseil municipal d'entériner cette dénomination de voie.



**Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.**

## 7 – Déclassement du domaine public d'un chemin rural (pour partie) dans l'opération Le Clos de Pomerol (Rapporteur : Monsieur le Maire)

La commune de Saint-Aubin de Médoc est propriétaire d'un chemin rural d'une contenance de 184 m<sup>2</sup>, localisé dans un secteur bâti pavillonnaire, et plus précisément dans l'opération immobilière « Le Clos de Pomerol ».

Il est proposé, comme le fait apparaître le plan de composition ci-annexé, d'intégrer la partie du chemin rural cadastré BE 732 aux espaces verts de ladite opération.



Afin de mettre en œuvre la procédure, il convient que le chemin rural fasse l'objet d'un déclassement du domaine public.

En application de l'article L.341-3 du Code de la voirie publique, le recours à l'enquête publique n'est, en l'espèce, pas nécessaire dans la mesure où ledit déclassement, ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte qui n'étaient plus assurées par le chemin.



Après avis de la commission réunie le 5 novembre 2025,

Le Conseil municipal est sollicité :

- pour approuver le déclassement du domaine public d'une partie du chemin rural, d'une contenance d'environ 184m<sup>2</sup> ;
- pour autoriser Monsieur le Maire ou en son absence son représentant légal à signer tous les documents administratifs nécessaires à la réalisation de ce déclassement.

**Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.**

#### **8 – Etat d'assiette et coupes de bois (Rapporteur : M. Bernard BARBEAU)**

Conformément à l'aménagement forestier couvrant la période 2020-2034, l'état d'assiette suivant a été défini conjointement entre la Commune et l'Office National des Forêts (ONF) :

1. Pour le canton du Cerisier :
  - Eclaircies n°4 sur les parcelles 3 – 4b – 8a – 8b - 11 pour une surface de 22,47 hectares
2. Pour le Canton de Boutuges :



- Coupe rase sur la parcelle 13a pour une surface de 8,57 hectares

Ces coupes seront vendues sur pied par l'ONF, en vente de gré à gré par soumission ou en vente de gré à gré simple.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de retenir, conformément à la proposition de l'ONF, les coupes présentées dans l'exposé ci-dessus ;
- de retenir le principe de vente de bois sur pied par vente de gré à gré (par soumission ou simple), avec validation par Monsieur le Maire (ou son représentant) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire (ou son représentant) à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et à signer tout document relatif à ces ventes.

**Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.**

**9 – Demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole pour la plantation animée de plants d'arbres (CODEV 2024-2027)  
(Rapporteur : Mme Isabelle GARROUSTE)**

Depuis 2020, Bordeaux Métropole met en œuvre le programme "Plantons 1 million d'arbres" et ceci pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages.

L'opération "Plantons 1 million d'arbres" propose de nombreux dispositifs permettant à chacun de s'impliquer. Communes, entreprises, agriculteurs, associations ou encore particuliers peuvent ainsi être acteurs de cet ambitieux projet de territoire, aux côtés de Bordeaux Métropole. Bordeaux Métropole accompagne ainsi les communes par l'intermédiaire des contrats de co-développement.

Depuis 2021, pour marquer la reprise de la saison des plantations et accompagner la distribution de jeunes plants, Bordeaux Métropole propose une semaine autour de l'arbre et de la nature, la « semaine de l'arbre en fête ». Lors de celle-ci, les communes de la Métropole sont invitées à proposer des événements (ateliers, exposition, etc.) en complément des événements métropolitains proposés par les services de la Métropole (distribution de plants fruitiers, conférences, etc.).

L'édition 2025 de « L'arbre en fête », du 6 au 12 décembre 2025, a pour thème l'arbre, artiste du paysage.

Cette année, la commune propose ainsi plusieurs événements propres dont un chantier participatif de plantation d'une centaine de plants d'arbres et arbustes mellifères à proximité du rucher communal. Cette opération est ouverte à tous les volontaires.

Par la délibération n°2023-595 du 1<sup>er</sup> décembre 2023 Bordeaux Métropole a approuvé les contrats de co-développement de 6<sup>ème</sup> génération 2024-2027.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole, au regard des éléments contenus dans le dossier de demande de subvention de fonctionnement, à savoir l'obtention d'une subvention d'un montant de 422 € pour l'atelier participatif du mercredi 10 décembre 2025, telle que prévue par la fiche-action n°14 « Plantons 1 million d'arbres » du contrat de co-développement 2024-2027.

**Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.**

**10 – Demande d'un fonds de concours auprès de Bordeaux Métropole pour les travaux d'éclairage public – Aménagement du nouveau giratoire Route de Picot  
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Bien que les éléments constitutifs de l'éclairage public soient considérés comme des accessoires du domaine public routier, le législateur a exclu du champ de la compétence « voirie » ces équipements qui demeurent donc de compétence communale.

Dans ce contexte, responsable du Plan Marche Métropolitain et plus particulièrement du Fonds de désencombrement des trottoirs, Bordeaux Métropole a été sollicité par la commune pour participer financièrement à la réalisation des ouvrages d'éclairage public.

C'est pourquoi il est aujourd'hui proposé un conventionnement entre la commune et Bordeaux Métropole, afin d'arrêter les modalités de versement d'un fonds de concours, pour réaliser les équipements d'éclairage public dans le cadre de la création du nouveau giratoire de la Route de Picot.

Cette contribution est prévue par l'article L.5215-26 du CGCT et par délibération communautaire en date du 31 mars 2023.

Ainsi, la commune sollicite auprès de Bordeaux Métropole le versement d'un fonds de concours plafonné à 50% du coût prévisionnel HT des travaux, hors subvention, comprenant la dépose des candélabres, la démolition des massifs, les terrassements et fouilles, le câblage, la pose de candélabres ainsi que les études, les recouvrements et les indemnités diverses.

Le coût prévisionnel ayant été estimé à 24 878,38 € HT, le montant du fonds de concours est donc plafonné à 12 439,19 € HT.

Ce montant pourra être ajusté au vu des dépenses réellement exposées, ainsi que des candélabres choisis par la commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention avec Madame la Présidente de Bordeaux Métropole pour l'octroi de ce fonds de concours.

**Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.**

**11 – Demande d'un fonds de concours auprès de Bordeaux Métropole pour des travaux d'éclairage public – Aménagement de l'Allée du Pas de la Tourte  
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Bien que les éléments constitutifs de l'éclairage public soient considérés comme des accessoires du domaine public routier, le législateur a exclu du champ de la compétence « voirie » ces équipements qui demeurent donc de compétence communale.

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la voirie de l'Allée du Pas de la Tourte, il est nécessaire d'accompagner ces travaux par des travaux d'éclairage public, et de remplacer notamment 13 luminaires sur mâts existants, de poser des ensembles dans l'emprise de l'enfouissement et de remplacer 17 mâts par des mâts de 7 m.

Ces travaux comprennent également :

- la dépose de candélabres
- la démolition des massifs
- les terrassements et fouilles
- le câblage et la pose de candélabres

Dans ce contexte, responsable du Plan Marche Métropolitain et plus particulièrement du Fonds de désencombrement des trottoirs, Bordeaux Métropole a été sollicité par la commune pour participer financièrement à la réalisation des ouvrages d'éclairage public.

C'est pourquoi il est aujourd'hui proposé un conventionnement entre la commune et Bordeaux Métropole, afin d'arrêter les modalités de versement d'un fonds de concours, pour réaliser les équipements d'éclairage public dans le cadre de ces travaux.

Cette contribution est prévue par l'article L.5215-26 du CGCT et par délibération communautaire en date du 31 mars 2023.

Ainsi, la commune sollicite auprès de Bordeaux Métropole le versement d'un fonds de concours plafonné à 50% du coût prévisionnel HT des travaux, hors subvention, comprenant la dépose des candélabres, la démolition des massifs, les terrassements et fouilles, le câblage, la pose de candélabres ainsi que les études, les recollements et les indemnités diverses.

Le coût prévisionnel ayant été estimé à 81 566,20 € HT, le montant du fonds de concours est donc plafonné à 40 783,10 € HT.

Ce montant pourra être ajusté au vu des dépenses réellement exposées, ainsi que des candélabres choisis par la commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention avec Madame la Présidente de Bordeaux Métropole pour l'octroi de ce fonds de concours.

**Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.**

|                                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>12 – Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour les travaux de renforcement des maçonneries et de la charpente de l'église<br/>(Rapporteur : Monsieur le Maire)</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Aubin de Médoc a inscrit dans son Plan Pluriannuel des Investissements, des travaux de rénovation de l'Eglise Saint-Aubin.

Dans la continuité des travaux déjà effectués et soucieuse de la mise en valeur de son patrimoine, la commune a souhaité réaliser la rénovation des façades extérieures de l'Eglise.

Ces travaux qui ont démarré en juillet 2024 ont permis de constater la dégradation actuelle du clocher.

Des diagnostics de structures et un audit de notre maître d'œuvre ont été réalisés et ont mis en évidence des dégradations tant sur la charpente et la couverture que sur la façade ouest du clocher.

De ce fait, des travaux de renforcement structurel de la façade par remplacement de pierres et de rénovation de la charpente, en accord et selon les préconisations de la DRAC, doivent être réalisés au plus vite.

L'impact financier de ces travaux, s'élève à 75 928.52 € HT.

Afin de mettre en œuvre ces travaux de restauration, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, en parallèle de la demande sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle Aquitaine, selon les modalités de financement détaillées ci-dessous :

## RENFORCEMENT DES MACONNERIES ET DE LA CHARPENTE DE L'EGLISE SAINT-AUBIN

| DEPENSES EN HT  |                    | RECETTES PREVISIONNELLES            |                    |
|-----------------|--------------------|-------------------------------------|--------------------|
| Travaux         | 75 928.00 €        | DRAC Nouvelle-Aquitaine (Etat) 20 % | 15 186.00 €        |
|                 |                    | Région Nouvelle-Aquitaine 20 %      | 15 186.00 €        |
|                 |                    | Autofinancement                     | 45 556.00 €        |
| <b>TOTAL HT</b> | <b>75 928.00 €</b> |                                     | <b>75 928.00 €</b> |

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le plan de financement de renforcement des maçonneries et de la charpente du clocher de l'Eglise Saint-Aubin tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à de projet.

**Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.**

**13 – Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour les travaux de renforcement des maçonneries et de la charpente de l'église  
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Aubin de Médoc a inscrit dans son Plan Pluriannuel des Investissements, des travaux de rénovation de l'Eglise Saint Aubin.

Dans la continuité des travaux déjà effectués et soucieuse de la mise en valeur de son patrimoine, la commune a souhaité réaliser la rénovation des façades extérieures de l'Eglise.

Ces travaux qui ont démarré en juillet 2024 ont permis de constater la dégradation actuelle du clocher.

Des diagnostics de structures et un audit de notre maître d'œuvre ont été réalisés et ont mis en évidence des dégradations tant sur la charpente et la couverture que sur la façade ouest du clocher.

De ce fait, des travaux de renforcement structurel de la façade par remplacement de pierres et de rénovation de la charpente en accord et selon les préconisations de la DRAC, doivent être réalisés au plus vite.

L'impact financier de ces travaux s'élève à 75 928.00 € HT.

Afin de mettre en œuvre ces travaux de restauration, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle Aquitaine, en parallèle de la demande sollicitée auprès du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, selon les modalités de financement détaillées ci-dessous :

## RENFORCEMENT DES MACONNERIES ET DE LA CHARPENTE DE L'EGLISE SAINT-AUBIN

| DEPENSES EN HT  |                    | RECETTES PREVISIONNELLES            |                    |
|-----------------|--------------------|-------------------------------------|--------------------|
| Travaux         | 75 928.00 €        | DRAC Nouvelle-Aquitaine (Etat) 20 % | 15 186.00 €        |
|                 |                    | Région Nouvelle-Aquitaine 20 %      | 15 186.00 €        |
|                 |                    | Autofinancement                     | 45 556.00 €        |
| <b>TOTAL HT</b> | <b>75 928.00 €</b> |                                     | <b>75 928.00 €</b> |

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le plan de financement de renforcement des maçonneries et de la charpente du clocher de l'Eglise Saint-Aubin tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à de projet.

**Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.**

### 14 – Annexes

- *Rapport d'activité 2024 de Bordeaux Métropole*